

Pour l'UCV, l'été a porté ses fruits : un 7<sup>ème</sup> feuillet péréquation, le résultat du sondage sur vos comptes 2013, le suivi de plusieurs dossiers : contacts fédéraux pour l'exonération des rétributions des municipalités, analyse de l'EMPL sur la protection civile à l'attention de députés commissaires, intervention auprès de la Romande Energie et 3 réponses aux procédures de consultations concernant les communes, sans oublier la sollicitation régulière de notre service juridique.

## PÉRÉQUATION EN QUESTIONS

## FEUILLET 7

*Thème:* couche "population"

*Concerne:* péréquation directe

*Résumé :* parmi les redistributions effectuées par la péréquation directe ([feuillet 6](#)), la couche « population » représente la plus importante en termes de flux financiers. Comme son nom l'indique, les communes bénéficient d'un montant en CHF déterminé par leur nombre d'habitants et un barème de CHF par habitant.

*Vous pouvez prendre connaissance [ici](#) de ce 7<sup>ème</sup> volet.*

[Dossier complet](#) (tous les feuillets publiés à ce jour - [www.ucv.ch](http://www.ucv.ch) : Dossiers thématiques / Péréquation).

## ASSOCIATION

### 1. Sondage sur les comptes communaux 2013: résultats

L'UCV remercie les 205 communes qui ont participé au sondage sur leurs comptes 2013. Il ressort principalement des réponses à ce questionnaire à votre disposition ici que si un peu plus de 8 communes sur 10 prévoyaient un déficit dans leur budget 2013, 3 sur 10 sont déficitaires. Un élément d'explication de cette apparente contradiction est donné par des rentrées fiscales au-dessus des prévisions dans 57 % des communes, en reflet de la situation cantonale. Autre précision utile : si par voie de conséquence, l'endettement est en baisse pour un peu plus de 4 communes sur 10, la même proportion n'a pas les ressources suffisantes pour financer les investissements. Les communes ont alors le choix de recourir à l'emprunt ou de reporter, voire renoncer aux investissements prévus par souci d'équilibre budgétaire.

### 2. Conseil des 50

Depuis le 1er juillet, Mme Monique Bersier, Syndique de Vinzel, est membre du Conseil de l'UCV en remplacement de Monsieur Charles Müller, ancien Syndic de Perroy.

### 3. Soirées d'information et d'échange

Pour mémoire en septembre, deux soirées sont prévues (les formulaires d'inscription peuvent être téléchargés [ici](#)) :

- **Forum parascolaire** : à l'attention des communes membres, le 18 septembre 2014 à 20h00 au forum de Savigny. A cette occasion, les délégués UCV à la plateforme seront à votre disposition. Inscription et possibilité de transmettre vos questions et les points qui vous paraissent essentiels jusqu'au 1er septembre.
  - **Fiscalité des entreprises** : soirée organisée à l'attention des communes vaudoises le 25 septembre 2014 à 19h00, en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis. Délai d'inscription : 19 septembre.
4. Rencontre avec les députés syndics et municipaux, le 23 septembre de 12h00 à 14h00 sur les thèmes:
- **Protection civile** : discussion sur l'EMPL mettant en place le projet AGILE par le biais de la loi vaudoise d'application la législation fédérale sur la protection civile. Afin d'assurer le suivi de la procédure de consultation, l'UCV a transmis sa position aux commissaires chargés d'examiner l'EMPL. En substance, nous constatons que si certaines de nos critiques ont été prises en compte, le projet reste foncièrement centralisateur. Pour remédier à une quasi mise sous tutelle des ORPC et au risque d'une augmentation régulière de la contribution des communes au fonds cantonal, nous avons insisté auprès des commissaires sur l'importance de donner aux communes la compétence d'approuver l'engagement des deniers provenant de ce fonds, le cas échéant par un droit de veto. L'UCV considère en effet qu'une consultation des présidents des CODIR, telle que prévue dans l'EMPL, ne suffit pas.
  - **Buttes de tir** : le Conseil d'Etat a débattu à plusieurs reprises de la motion Jobin demandant au canton de soutenir financièrement les communes pour l'assainissement du sol des stands de tir et d'assurer un subside cantonal vaudois pour l'assainissement des buttes de tir. Il s'en est suivi un certain nombre de modifications apportées au projet. Dans l'attente d'une réponse qui tarde, le motionnaire a déposé une interpellation. Ses démarches parlementaires (textes [ici](#)) sont soutenues par l'UCV.
5. Question juridique sous la loupe
- Règlements communaux sur les émoluments en matière de police des constructions : pas de perception de taxes sans base réglementaire. Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).
- Où adresser vos questions juridiques?** Mme Ana Petrovic et M. Gregory Bovay, juristes au secrétariat de l'UCV, assurent en alternance la permanence juridique à votre disposition. Pour une réponse dans les meilleurs délais, nous vous prions d'adresser vos questions à [juristes@ucv.ch](mailto:juristes@ucv.ch).
6. Association des communes suisses (ACS)
- Des places sont encore disponibles pour la conférence du 19 septembre à Olten sur le thème « Attractivité des sites : comment les communes peuvent rester compétitives ». Informations et inscriptions [ici](#).

## ACTUALITÉS

### 1. Exonération des rétributions des membres des Exécutifs communaux

Pour donner suite à la demande des communes Bourgs et Villages, nous avons concrétisé la solution proposée dans [UCV-Info 20](#), en suivant la voie parlementaire fédérale. Un postulat sera déposé en septembre au Conseil national par Monsieur Jean-Pierre Grin. L'objectif est de permettre sur le plan de la législation fédérale une

défiscalisation des indemnités des membres des Exécutifs communaux ; condition sine qua non pour appliquer une telle exonération sur le plan vaudois. Un article plus détaillé et le texte du postulat figureront dans le prochain Point Commun-e, à paraître en septembre.

2. Dépôts d'actions Romande Energie Holding SA auprès du partenaire SIX-SAG – loi fiscale américaine FATCA

Les communes concernées ont reçu un courrier les priant de signer l'autorisation de transmission de leurs données et d'approuver le règlement relatif au dépôt d'actions. Il était en outre précisé que cette transmission de données n'aura lieu qu'en cas de soumission à l'impôt aux USA au sens de FATCA. Toutefois la Romande Energie ajoutait « En cas de refus d'autorisation, nous serions malheureusement contraints de résilier votre contrat de dépôt d'actions ... ». Contactée par quelques communes, l'UCV a fait valoir auprès de la Romande Energie que les communes vaudoises ne remplissent pas les critères de soumission à cet impôt. De surcroît, le règlement y relatif prévoit que l'autorisation en question ne concerne le déposant que dans la mesure où il répond aux critères de définition du statut de personne soumise à l'impôt américain. Par conséquent, la Romande Energie ne peut exiger cette autorisation des communes. Pour l'UCV, seule une attestation officielle de la commune indiquant qu'elle ne répond pas aux critères peut entrer en ligne de compte. La Romande Energie s'est ralliée à cette manière de procéder et a envoyé un nouveau courrier dans ce sens aux communes concernées.

3. Directive cantonale sur l'OAT

Interprétation de l'art 52 al.2 let.b OAT. Suite aux séances d'information cantonale et au Conseil des 50 où Madame Jacqueline de Quattro était invitée, l'UCV a écrit à la Cheffe du département au sujet d'une question récurrente concernant l'interprétation des exceptions prévues dans cette disposition. En particulier sur le plan de l'enseignement, seuls les gymnases sont pris en compte, alors qu'à notre sens les bâtiments scolaires devraient être pris en considération puisque, bien que de compétence communale, ils sont d'importance cantonale dans la mesure où les écoles correspondent à un besoin avéré de la population lié à son augmentation. Dans sa réponse, la Conseillère d'Etat nous a fait savoir que le contenu de l'art. 52 al. 2 let. b OAT laisse peu de place à cette exception. Toutefois, dans le cadre de ses pourparlers avec la Confédération sur les mesures transitoires de la LAT, la Cheffe du département nous informera du caractère envisageable de cette interprétation.

## CONSULTATIONS

**Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).**

L'UCV a répondu à 3 nouvelles consultations :

- LEDP (exercice des droits politiques)
- Protection des données personnelles (LPrD)
- Santé bucco-dentaire - prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud

Pully, le 19 août 2014

le Comité UCV